



Formation

Sauveteur Secouriste du Travail - Initiale

Durée : 14 heures (2 jours)

Effectif : De 4 à 10 personnes



Pourquoi envisager cette formation ?

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est 1) de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et 2) d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15).

L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels.



Objectifs pédagogiques

- Intervenir face à une situation d'accident du travail ou de malaise (protéger, examiner, alerter et secourir)
- Mettre en application dans l'entreprise ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail



Profil des stagiaires

Pour qui

- Personnel d'une entreprise, d'un organisme ou d'un établissement devant répondre aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail
- Tout citoyen souhaitant porter assistance efficacement à une personne en danger, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas

Prérequis

- Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail sans prérequis particulier



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes dans des situations de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 4 à 10 personnes

Durée

- 14 heures (2 jours)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un formateur titulaire du certificat de "Formateur SST" certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés et interrogations
- Démonstrations et exercices pratiques appropriés aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées
- Contrôle du comportement (en continu lors des mises en situations)
- Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires
- En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées en fin de formation
- Épreuve certificative 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.
- Épreuve certificative 2 : À l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux épreuves certificatives dans leur intégralité

Modalités d'obtention

- Délivrance du certificat de sauveteur secouriste du travail de l'INRS (la validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives)

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Durée de validité de la certification

- 2 année(s)



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Présentation de la formation
 - Objectifs : 2 domaines de compétences - 8 compétences
 - Contenu : Plan d'intervention SST
- Compétence 1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Compétence 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Compétence 7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposés
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- Compétence 8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration
- Compétence 2 - Protéger de façon adaptée
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposés
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Compétence 3 - Examiner la victime
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

- Compétence 4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- Compétence 5 - Secourir la victime de manière appropriée
 - Situation 1 - La victime saigne abondamment
 - Situation 2 - La victime étouffe
 - Situation 3 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
 - Situation 4 - La victime ne répond pas, elle respire
 - Situation 5 - La victime se plaint de malaise
 - Situation 6 - La victime se plaint de brûlures
 - Situation 7 - La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
 - Situation 8 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- Épreuves certificatives
 - Épreuve 1 - Évaluation des compétences 2, 3, 4 et 5
 - Épreuve 2 - Évaluation des compétences 1, 6, 7 et 8

*Code programme : SST-INITIALE
Date de mise à jour : 26 janvier 2024*